

Règlement intérieur



LES REFUGES
PÉRIURBAINS

LE HAUT-PERCHÉ

Chemin du Moulinat, Le Haillan

Conception : Studio Weave / Réalisation : Zébra3/Buy-Sellf, 2017



Le Haillan



Conditions générales d'utilisation du Refuge

La nuit au Refuge est gratuite.

La réservation est obligatoire et se fait auprès d'une personne majeure uniquement, pour une nuit maximum.

Les occupants mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte et sont sous son entière responsabilité.

Tout occupant du Refuge est conscient des risques encourus par son utilisation et les assume en entière responsabilité.

Les occupants devront récupérer les clés auprès du Service Sport et Vie Associative de la Ville du Haillan (137 avenue pasteur 33185 Le Haillan) munis d'une carte d'identité.

Le Refuge est disponible à partir de 14h00 le jour de la réservation au lendemain à 12h00.

Les clés seront restituées par l'occupant le lendemain de la nuitée à la Mairie du Haillan avant 12h00.

En cas de fermeture des bureaux, elles pourront être déposées dans la boîte aux lettres de la mairie.

Capacité d'accueil 6 personnes

Équipements à disposition

1 couchage sur la base de 6 personnes (+ alèse), 1 kit nettoyage (un balai et une pelle)

Équipements non fournis (à prévoir impérativement par les occupants)

Un sac de couchage, des draps et couvertures, un oreiller, une lampe de poche, un repas froid et de l'eau, des sacs poubelle, du papier toilette, une lotion anti-moustiques...

Dispositifs de confort et de sécurité

1 extincteur et 1 détecteur de fumée

Des sanitaires (toilettes sèches, clé accrochée à l'intérieur à côté de la porte d'entrée) sont à disposition à proximité. Merci de respecter les consignes d'utilisation et de laisser ces lieux propres à votre départ.

Obligations des occupants

Ne pas dépasser la capacité d'accueil du Refuge.

Ne pas monter sur le Refuge, ne pas sauter à l'intérieur ou se suspendre.

Ne pas fumer à l'intérieur.

Ne pas utiliser d'appareils de cuisson, de réchaud ou de bougies à l'intérieur comme à l'extérieur du Refuge.

Ne pas faire de feu à l'extérieur du Refuge.

Ne pas introduire d'animaux dans le Refuge.

Ne pas pénétrer sur le site avec un véhicule à moteur.

Ne pas séjourner sur le site et / ou dans le Refuge en cas d'alerte météorologique (diffusée par les médias)

Ne pas se baigner dans la Jalle.

Respecter les équipements mis à disposition et les bâtiments alentour.

Respecter le site naturel du Moulinat (zone Natura 2000) en ne déversant aucune substance polluante sur le sol ou dans les eaux de la Jalle.

Respecter l'activité de l'association d'éducation à l'environnement Cistude Nature qui occupe la maison du meunier.

Respecter le caractère paisible du site.

Restituer le Refuge propre (sols et matelas), ne laisser aucun objet ou déchet à l'intérieur ni à l'extérieur.

Ne pas abandonner de papier toilette dans la nature et utiliser les toilettes sèches.

Emporter ses déchets.

Au moment de votre départ

Merci de refermer correctement à clé la trappe du refuge, les toilettes et le portail du site

Quelques jours après votre séjour, un **questionnaire de satisfaction** vous sera adressé : merci pour l'attention que vous voudrez bien y porter et n'hésitez pas à le partager avec les personnes qui vous ont accompagné(e).

Numéros utiles

Samu : 15

Police Secours : 17

Pompiers : 18

**Service Sport et Vie
Associative de la Ville
du Haillan**

05 57 93 11 38

Du lundi au jeudi :

8h30-12h et 13h30-17h30

Le vendredi : 13h30-17h



Le projet des Refuges périurbains est imaginé et mené par Bruit du frigo (direction générale et artistique), en collaboration avec Zébra3/Buy-Sellf (direction artistique et technique / production). Il est accompagné et financé par Bordeaux Métropole, avec la participation des communes hôtes.

